

# TRÉSORERIE

LIGUE  
NORMANDIE  
FFHANDBALL



CHARGES D'EXPLOITATION				PRODUITS D'EXPLOITATION				
	31/12/25	budget 2025	31/12/24		31/12/25	budget 2025	31/12/24	
<b>60 ACHATS</b>				<b>70 VENTES</b>				
<b>REDEVANCES FEDERALES</b>	<b>632 281,61 €</b>	<b>630 000,00 €</b>	<b>626 368,56 €</b>	<b>RECETTES FEDERALES</b>	<b>638 818,86 €</b>	<b>630 000,00 €</b>	<b>622 243,77 €</b>	
Affiliations, Licences, Mutations	632 281,61 €	630 000,00 €	626 368,56 €	Affiliations, Licences, Mutations	638 818,86 €	630 000,00 €	622 243,77 €	
Documentation, Boutique, Revue Fédérale				Documentation, Papillons				
<b>6- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>42 991,22 €</b>	<b>40 900,00 €</b>	<b>38 228,22 €</b>	<b>RECETTES LIGUE</b>	<b>475 707,93 €</b>	<b>477 800,00 €</b>	<b>471 134,47 €</b>	
Achat d'études et de prestations	-		33,50 €	Cotisation Clubs	22 000,00 €	22 800,00 €	22 500,00 €	
Fournitures administratives et autres	- 201,04 €	2 000,00 €	2 001,35 €	Indexation Licences	365 231,93 €	370 000,00 €	365 321,47 €	
Locations mobilières, Maintenance	15 888,72 €	11 300,00 €	11 213,61 €	Mutations	88 476,00 €	85 000,00 €	83 313,00 €	
Frais Postaux et Télécommunication	3 872,10 €	4 500,00 €	4 438,57 €					
Documentation - Equipements	116,08 €	1 000,00 €	48,56 €	<b>RECETTES ITFE</b>	<b>170 692,27 €</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>213 774,95 €</b>	
Assurances Ligue	6 692,42 €	6 400,00 €	5 010,82 €	Participations Stagiaires ITFE	166 078,01 €	145 400,00 €	213 774,95 €	
Siège Ligue (Entretien , Eau/EDF)	14 838,77 €	13 700,00 €	13 501,16 €	Taxe d'apprentissage IFFE	4 614,26 €	4 600,00 €	-	
Cotisations	1 261,00 €	1 300,00 €	1 261,00 €					
Dons-relations publiques	523,17 €	700,00 €	719,65 €	<b>RECETTES DIVERSES</b>	<b>35 350,00 €</b>	<b>44 000,00 €</b>	<b>44 414,70 €</b>	
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>67 447,43 €</b>	<b>69 400,00 €</b>	<b>68 647,39 €</b>	Recettes Engagements	35 350,00 €	38 000,00 €	37 040,00 €	
Missions / Réceptions Commissions	32 507,19 €	33 500,00 €	33 249,98 €	Mise à disposition de personnel (missions fédérales)	-	6 000,00 €	7 374,70 €	
Missions / Réceptions Hors Commissions + AG/BD/CD/CA	19 647,54 €	21 500,00 €	21 311,31 €					
Frais de formations Personnel	-	900,00 €	691,60 €	<b>RECETTES MATCHS</b>	<b>27 613,91 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
Honoraires	13 982,10 €	12 500,00 €	12 436,50 €	Buvette Match France-Norvège Masculins	8 784,82 €	-	-	
Services Bancaires	1 310,60 €	1 000,00 €	958,00 €	Reversement FFHB match France-Norvège Masculins	18 829,09 €	-	-	
<b>63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>3 079,00 €</b>	<b>5 400,00 €</b>	<b>5 313,00 €</b>	<b>74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>270 258,38 €</b>	<b>260 000,00 €</b>	<b>254 649,20 €</b>	
Taxes Foncières	3 079,00 €	3 000,00 €	2 925,00 €	Contrat Territorial Individualisé FFHB	112 141,70 €	113 000,00 €	115 669,20 €	
Taxe d'Habitation	-	2 400,00 €	2 388,00 €	Aide FFHB à la Professionalisations des dirigeants	11 416,68 €	-	-	
Taxes diverses	-		-	Région Normandie Convention d'objectifs	65 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
<b>64 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>479 795,28 €</b>	<b>425 000,00 €</b>	<b>399 313,48 €</b>	Agence Nationale du Sport PSF	45 000,00 €	45 000,00 €	51 280,00 €	
Salaires Bruts et Indemnités	359 172,08 €		303 939,89 €	ANS Emploi	12 000,00 €	12 000,00 €	-	
Charges sociales	118 954,61 €	425 000,00 €	94 074,91 €	ANS Pôles Espoirs	20 700,00 €	20 000,00 €	20 700,00 €	
Médecine du travail	1 668,59 €		1 298,68 €	Aides Unique Emploi Apprentis	4 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €	
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>716 565,62 €</b>	<b>629 800,00 €</b>	<b>661 194,28 €</b>	<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>266 782,23 €</b>	<b>227 700,00 €</b>	<b>251 449,73 €</b>	
Formation Générale ITFE	87 119,21 €	89 000,00 €	86 065,03 €	Recettes Diverses	30 289,80 €	30 000,00 €	29 069,80 €	
Formation Générale Stages Jeunes	16 971,39 €	21 000,00 €	20 862,01 €	Participation CREF Féminines de Caen	26 120,00 €	15 000,00 €	25 730,00 €	
Finales Jeunes	2 127,16 €	1 800,00 €	1 795,88 €	Participation Pôle Espoirs Féminines du Havre	81 000,00 €	80 000,00 €	80 127,00 €	
Compétitions Inter-Ligues	11 495,83 €	9 000,00 €	8 795,97 €	Participation Pôle Espoirs Masculins de Caen	57 770,00 €	45 000,00 €	45 065,00 €	
Normandie Avenir	8 086,66 €	15 000,00 €	24 901,54 €	Recettes Arbitrage	37 356,00 €	36 000,00 €	35 950,00 €	
Site Accession Féminin Caen	38 286,90 €	29 000,00 €	44 860,50 €	Participation Inter Ligues	-	-	382,40 €	
Pôle Espoirs Féminins du Havre	155 955,17 €	138 000,00 €	137 190,01 €	Participation Beach	11 105,50 €	-	60,00 €	
Pôle Espoirs Masculins de Caen	113 188,94 €	95 000,00 €	94 832,11 €	Championnat de France Inter Comités F	5 736,00 €	8 000,00 €	8 028,80 €	
Arbitrage Championnats / Suivis et Stages Arbitres	39 760,81 €	25 000,00 €	24 408,43 €	Participation Inter Comités M et F	12 919,18 €	-	11 071,91 €	
Championnat de France Inter Comités	10 199,70 €	11 000,00 €	11 518,70 €	Participation Clubs repas AG	-	11 000,00 €	1 610,00 €	
Phase Territoriale Inter Comités	41 122,17 €	22 000,00 €	22 134,30 €	Mécénat et partenaires privés	1 700,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	
Contrat Territorial Individualisé FFHB Comités	38 000,00 €	39 000,00 €	40 560,00 €	Produits divers de Gestion Courante	2 785,75 €	1 000,00 €	12 654,82 €	
Développement et Services aux Clubs	35 421,84 €	40 000,00 €	39 542,28 €					
Nouvelles pratiques	52 889,86 €	51 000,00 €	61 274,07 €					
Centres d'Entraînements Labellisés Masculins	21 800,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €					
Centres d'Entraînements Labellisés Féminins	15 000,00 €	15 000,00 €	9 000,00 €					
Match EDF Masculins France-Norvège Rouen	7 935,74 €		-					
Valorisation Clubs CMCD	21 186,87 €	14 000,00 €	13 446,05 €					
Charges diverses de gestion courantes	17,37 €		7,40 €					
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 942 160,16 €</b>	<b>1 800 500,00 €</b>	<b>1 799 064,93 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 885 223,58 €</b>	<b>1 789 500,00 €</b>	<b>1 857 666,82 €</b>	
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>	<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 668,27 €</b>	<b>2 300,00 €</b>	<b>2 251,29 €</b>	
Intérêts bancaires	-		-	Autres produits financiers	1 668,27 €	2 300,00 €	2 251,29 €	
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>46 667,46 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 686,72 €</b>	<b>77 PRODUITS DE CESSION IMMOB. INCORPORELLES</b>	<b>36 045,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
Pertes sur créances Irrécouvrables	9 858,70 €	-	5 686,72 €	<b>77 QUOTE PART SUB. Investissements</b>	<b>7 153,94 €</b>	<b>7 200,00 €</b>	<b>5 500,73 €</b>	
Valeur comptable des actifs cédés	36 808,76 €	-	-					
<b>68 DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION</b>	<b>40 020,93 €</b>	<b>27 500,00 €</b>	<b>33 693,83 €</b>	<b>78 REPRISES SUR PROVISIONS</b>	<b>9 858,70 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 686,72 €</b>	
Dotations aux Amortissements	27 977,70 €	27 500,00 €	22 703,47 €	Reprise Prov. Dépréciat. Clubs	9 858,70 €	-	5 686,72 €	
Dotation Provisions Dépréciation Créances Clubs	12 043,23 €	-	10 990,36 €	Reprise Provision pour risques et Charges				
<b>689 ENGAGEMENTS A REALISER</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>29 000,00 €</b>	<b>789 REPORT DE RESSOURCES NON AFFECTEES</b>	<b>29 000,00 €</b>	<b>29 000,00 €</b>	<b>8 643,00 €</b>	
Fonds Dédiés			29 000,00 €	REPRISE FONDS DEDIES	29 000,00 €	29 000,00 €	8 643,00 €	
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>79 TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
				Transferts de Charges aide emploi jeunes/prime inflation 2021	-	-	-	
				Transferts de charges Tuteurs Apprentis	-	-	-	
				Rembt Prise en charge AFDAS	-	-	-	
				Rembt Assurance sinistre	-	-	-	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 028 848,55 €</b>	<b>1 828 000,00 €</b>	<b>1 867 445,48 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 968 949,49 €</b>	<b>1 828 000,00 €</b>	<b>1 879 748,56 €</b>	
<b>12 EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>	<b>- €</b>		<b>12 303,08 €</b>	<b>12 DÉFICIT DE L'EXERCICE</b>	<b>59 899,06 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 028 848,55 €</b>	<b>1 828 000,00 €</b>	<b>1 879 748,56 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 028 848,55 €</b>	<b>1 828 000,00 €</b>	<b>1 879 748,56 €</b>	

## Explications du Compte de Résultat au 31/12/25 par rapport au 31/12/2024

### DÉPENSES :

#### Frais de fonctionnement : + 4763 €

Fournitures administratives : solde négatif car le remboursement de l'assurance vient en déduction des achats

Location immobilières / Maintenance : + 4675 € : location Téléphonie fixe : + 700 €, licence ZOOM facturée par la FFHB +712 €, licences MICROSOFT + 600 €, augmentation du tarif infogérance informatique : 1766 €, location soniwall (sécurité informatique) : 716 €

Frais postaux et communication : - 566 € : Affranchissement -100€, - 40 € sur la téléphonie fixe (part communications supplémentaires), +24 € sur l'abonnement internet et -448 € sur les lignes portables.

Assurance : + 1681 : 1 véhicule en plus à Caen

Siège Ligue Entretien : + 1338 € : Eau +300 €, EDF -600 €, entretien immobilier +1700 € intervention plombier sur fuite d'eau + mise en place d'une serrure à code, entretien/réparation véhicules -650 €, copies supplémentaires copieur -441 €

Cotisations : identique (Cros / Maison des Sports / Groupement d'employeurs 14)

#### Autres services extérieurs : - 3098 €

Missions / Réceptions : - 742 € partage de réunions présentiel et visio

Missions / Réceptions AG/BD/CD/CA : -1664 € partage des réunions présentiel et visio

Frais de formation du personnel : - 692 € pas eu de formation du personnel administratif

Honoraires : + 546 € augmentation tarifs

#### Impôts et taxes : -2234 €

Taxe Foncières : + 154 € hausse du tarif

Taxe d'Habitation : - 2388 € : la taxe d'habitation a été supprimée suite au changement de règle

#### Charges de personnel : + 80482 €

Salaires bruts et indemnités : + 55233 € : 1 rupture conventionnelle + 1 poste à temps partiel basculé à temps plein

Charges sociales : + 24880 € : idem que les salaires

Médecine du travail : + 370 € (dépend du nombre de visites effectuées)

#### Autres charges de gestion courante : + 55372 €

Formation Générale ITFE : + 1054 € baisse sous-traitance mais hausse des Mises à Dispositions, augmentation des locations de salles et gymnases, baisse au niveau des formations des intervenants ITFE

Stages jeunes : - 3890 € baisse au niveau hébergement/missions hausse sur les locations de salles

Compétition Inter Ligues : + 2700 € : hausse au niveau sous-traitance, voyages et déplacements

Normandie Avenir : - 16814 € : Baisse sur toutes les lignes car ne concerne plus que le secteur féminin

Pôle Accession Féminin Caen : - 6593 € : baisse sur la location gymnase, baisse sous-traitance, hausse hébergement

Pôle Havre : + 18765 € : hausse sous-traitance + location salle de sport + frais de colloque + Mises à disposition (compensée par la baisse au niveau salaire) + honoraires médecins/kinés + Hébergement (hausse tarif)

Pôle Caen Masculins : + 18357 € hausse sous-traitance (les tarifs CSN en augmentation) + hausse missions,

Arbitrage : + 15353 € : Achat kits oreillettes, cartons de marque, sous-traitance (intervention gestion des conflits), augmentation mises à disposition, augmentation stages et arbitrages

Phase nationale Inter Comités : - 1319 € : Organisation d'un tour national féminin

Inter Comités : + 18988 € : réorganisation des tournois : 1 tour Territorial pris en charge par la Ligue en plus chez les filles (celui d'octobre 24 a été placé en janvier 25) + tour national en avril (refacturé pour la partie hébergement restaurations aux équipes concernées) + tour territorial en juin (refacturé pour la partie hébergement restauration aux Comités). Pour les garçons, 1 tour Territorial en janvier (pris en charge par la Ligue), 1 regroupement Ndie en avril (refacturé pour la partie hébergement restauration des 3 Comités concernés) + Tour Territorial en octobre (refacturé pour la partie hébergement restauration aux Comités)

Aide aux Comités : - 2560 € : redistribution Contrat Territorial Individualisé en baisse sur 2025

Développement / services aux Clubs : + 3680 € : remplacement matériel volé + abonnement ChatGPT et Adobe + frais de formation apprentis

Nouvelles pratiques : - 8384 € : HandEnsemble (+ 771 €) : achat ballons pour les 10 ans reste équilibré, Beach Handball (- 4066 €) : achat maillots, augmentation Restauration, drone pour filmer tournoi 14 Hand à 4 (- 6655 €) : pas de tournoi,  
HandFit (+ 309 €) 2èmes Normand'Handfit : intervention sur l'alimentation, supports de communication  
Féminisation (+ 1257 €) : mise en place d'un « colloque » féminisation  
Centres d'entraînements Masculins : + 1800 € : aide section handball en +  
Centres d'entraînements Féminins : + 6000 € : augmentation car sur 2 saisons fin 24/25 + ½ 25/26  
Match équipe de France Féminine et Masculine : + 7936 € : Achats buvette 4703 € + bus EDF Lisieux 1246 € + arbitrage Lisieux 1000 € + déplacements  
Valorisation Clubs CMCD : + 7740 € distribution de places de matchs sur les clubs Normands évoluant au plus haut Niveau + bons d'achats chez notre partenaire HN SPORT aux clubs répondant à la CMCD

**Charges Exceptionnelles : + 40981 €**

Reprise perte sur créances irrécouvrables 2024

Valeur comptable des actifs cédés : 36809 € : véhicule volé en avril 2025

**Dotations aux Amortissements et dépréciation : + 6327€**

Amortissements : + 5274 € amortissements supplémentaires sur achat nouveau véhicule + nouveaux ordinateurs

Provision dépréciation des créances : + 1053 € plus de dotation aux provisions effectuée sur 2025

**Fonds dédiés : - 29000 €**

Pas de mise en place d'un fond dédié 2025

**RECETTES :**

**Recettes Ligue : + 4573 € :**

Affiliations - 500 €, Licences - 89 € et mutations + 5163 €

**Recettes ITFE : - 43083 €**

Chiffre en baisse – 47696.94 mais sur 2024 il y avait 56065 € qui concernait 2023.

Taxe d'Apprentissage versée par la FFHB : 4614 €

**Recettes Engagements : - 1690 €**

Recettes variables en fonction du nombre d'engagements d'équipes en championnats et Coupes

**Recettes mise à disposition personnel (missions fédérales) : - 7375 €**

Dépend du nombre d'heures de mise à disposition du personnel auprès de la FFHB : pas d'heures pour 2025

**Recettes matchs : + 8785 €**

Recette buvette France / Norvège

**Subventions d'exploitation : + 34438 €**

FFHB : + 26718 € : Contrat Territorial Individualisé (-2576 €) + Reversement FFHB match France/Norvège : 18829 € + Aide à la professionnalisation des dirigeants : 11417 € + autres contributions (+951 €)

Région Normandie : idem 2024

ANS PSF : - 6280 €

ANS emploi : + 12000 € (un nouveau contrat ANS en cours)

ANS Pôles : idem 2024

Aide à l'emploi Apprentis : + 2000 € (1 apprenti a terminé en 08 + 1 nouvelle apprentie a débuté en septembre)

**Autres produits de gestion courante : - 1533 €**

Recettes diverses : - 1220 € (AG Ligue +1154 €, discipline + 2889 €, sanctions CMCD - 3590 €, CRL + 300 €, amendes sportives - 466 €)

Pôles : + 13968 € dépend du nombre de Polistes pour la refacturation des hébergements, ressources CSN et équipements

Arbitrage : + 1406 € dépend du nombre d'équipes + vente cartons marque

Participations : + 10217 € : Participations hébergements restauration Inter Comités – 446 €, Inter Ligues : -382 €, Participation Beach + 11045 €

Mécénat + partenaires privés : idem 2024€

Produits divers de gestion courante : - 11479 € divers écarts d'arrondi (en 2024 il y avait la régulation du fonds de solidarité)

**Produits financiers : - 583 €**

Intérêts bancaires : - 583 € baisse des intérêts du livret A

**Produits Exceptionnels : + 36045 €**

Produit de cession véhicule volé en avril 2025

**Quote-part investissement : + 1653 €**

Correspond à la part de subvention du nouveau véhicule amorti comme le véhicule

**Reprise sur provisions : + 4172 €**

Reprise sur dépréciation des créances 2024 passées en pertes

**Utilisation des Fonds dédiés : + 20357 €**

Utilisation du fonds dédié 2024

ACTIF					PASSIF		
	31/12/25			31/12/24		31/12/25	31/12/24
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					Fonds Associatifs	400 000,00 €	400 000,00 €
Logiciels	3 594,11 €	3 056,68 €	537,43 €	879,86 €	Autres Réserves	100 000,00 €	100 000,00 €
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					Report à nouveau	138 096,36 €	125 793,28 €
Terrains	30 195,92 €	0,00 €	30 195,92 €	30 195,92 €	Excédent exercice		12 303,08 €
Construction Siège LNHB	253 979,70 €	180 627,93 €	73 351,77 €	83 693,88 €	<b>Déficit exercice</b>	<b>-59 899,06 €</b>	
Composants Siège LNHB	101 946,29 €	101 946,28 €	0,01 €	0,01 €	Sous total	578 197,30 €	638 096,36 €
Matériel Technique	77 837,87 €	77 837,87 €	0,00 €	0,00 €	Subvention d'équipement	11 145,67 €	2 141,13 €
Agencements, Installations	101 564,26 €	93 330,03 €	8 234,23 €	17 376,05 €	Subventions d'Investissement	15 829,59 €	18 875,52 €
Matériel de Transport	77 771,72 €	36 908,70 €	40 863,02 €	4 439,26 €	<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>605 172,56 €</b>	<b>659 113,01 €</b>
Matériel de Bureau	39 526,45 €	26 284,92 €	13 241,53 €	14 796,90 €	<b>PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Mobilier Bureau	38 533,70 €	38 533,70 €	0,00 €	0,00 €	<b>FONDS DEDIES</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 000,00 €</b>
<i>Total Immobilisations Corporelles</i>	721 355,91 €	555 469,43 €	165 886,48 €	150 502,02 €			
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>					<b>DETTES</b>		
Dépôts et Cautionnement	0,00 €		0,00 €	0,00 €	<b>Dettes financières</b>		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>724 950,02 €</b>	<b>558 526,11 €</b>	<b>166 423,91 €</b>	<b>151 381,88 €</b>	Banque Bred	0,00 €	0,00 €
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					Intérêts courus à payer	0,00 €	0,00 €
<b>Créances - Compte de Régularisation</b>					<b>Dettes exploitations</b>		
Fournisseur avances et acomptes	3 653,55 €		3 653,55 €	6 140,12 €	Fournisseurs	176 312,46 €	265 706,90 €
Clubs - Comités - FFHB	395 117,10 €	14 429,23 €	380 687,87 €	294 924,56 €	Fournisseurs - Factures non parvenues	21 362,28 €	3 625,48 €
Créances douteuses	14 429,23 €		14 429,23 €	12 514,70 €	Clubs - avoirs à établir	0,00 €	
Fournisseurs avoirs à recevoir	0,00 €		0,00 €	0,00 €	Organismes Sociaux	41 228,33 €	36 797,68 €
Etat - Produits à recevoir			0,00 €	0,00 €	Rémunérations dues	6,50 €	0,03 €
Produits à recevoir	17 975,00 €		17 975,00 €	19 840,00 €	Etat - Taxe sur les salaires	5 138,00 €	1 985,00 €
<i>total créances</i>	431 174,88 €	14 429,23 €	416 745,65 €	333 419,38 €	Collectif débiteur et créditeur	879,60 €	1 308,60 €
<b>Comptes Financiers</b>					Créditeurs divers	0,00 €	0,00 €
Valeurs mobilières placement	0,00 €		0,00 €	0,00 €	Assurance licences MMA	-411,53 €	138,11 €
Banque Bred Ligue	135 878,57 €		135 878,57 €	407 813,73 €	Charges à payer	0,00 €	0,00 €
Compte sur Livret	78 962,49 €		78 962,49 €	77 294,22 €	Produits constatés d'avance	127 087,37 €	133 530,00 €
Caisse			0,00 €	0,00 €	Fonds de valorisation 1er club	32,00 €	4 152,00 €
<i>total comptes financiers</i>	214 841,06 €	0,00 €	214 841,06 €	485 107,95 €	<b>TOTAL DETTES</b>	<b>371 635,01 €</b>	<b>447 243,80 €</b>
<b>Régularisation</b>							
Charges constatées d'avance	63 388,60 €		63 388,60 €	52 781,07 €	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>976 807,57 €</b>	<b>1 135 356,81 €</b>
Charges constatées d'avance FFHB	115 408,35 €		115 408,35 €	112 666,53 €			
<i>total charges constatées d'avance</i>	178 796,95 €		178 796,95 €	165 447,60 €			
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>824 812,89 €</b>	<b>14 429,23 €</b>	<b>810 383,66 €</b>	<b>983 974,93 €</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 549 762,91 €</b>	<b>572 955,34 €</b>	<b>976 807,57 €</b>	<b>1 135 356,81 €</b>			

# Explications comptes de bilan 2025

## ACTIF

### Fournisseurs avances et acompte : 3653.55 €

Il s'agit des acomptes versés sur 2025 pour des stages et travaux électricité Ligue effectués sur 2026

### Clubs / Comités / FFHB / Divers : 395117 €

En hausse par rapport à 2024. Certains clubs n'ont pas payé le solde de la facturation de septembre (paiement en 3 fois) + les factures établies en décembre. Les relances individuelles n'ont pas été effectuées début décembre comme d'habitude.

### Produits à recevoir : 17975 €

Il s'agit de la part des frais CTA facturée en janvier 2026 qui concerne la partie 09 à 12/25

### Charges constatées d'avance :

**115408.35 €** : correspond à la part fédérale des licences 2025/2026 affectée sur 2026 : la FFHB nous a facturés en décembre les licences qualifiées du 30 septembre au 31 décembre avec prélèvements de février à mai 2026. Nous avons imputé la facturation sur 2026 puisque nous facturons les clubs en janvier.

**63388.60 €** : Toutes les autres factures datées de 2025 dont une partie de la facturation concerne 2026

Eurecia : 1413.34 € abonnement annuel part 01 à 09/26 ; OVH : 73.07 € abonnement hébergement sites internet part 01 à 04/26 ; CRJS Havre : 52020 € Hébergements CRJS Pôle Féminin part 01 à 06/26 ; Locadd : 323.18 € location maintenance téléphonie part 01/26 ; Orange : 605.09 € abonnement internet et portables part 01/26 ; EDF : 47.91 € abonnement part 01/26 ; UPMEET : 140.44 outil IA pour comptes rendus réunions abonnement 2026 ; ChatGPT : 39.07 Outil IA abonnements 2026, MSI 2000 : 1170.94 € infogérance informatique part 2026 ; 8 milles Nautic : 6045.35 € 1<sup>er</sup> versement Inter Comités 2026, Adobe : 233.86 € logiciel Photoshop abonnement part 2026, Dartfish : 1276.35 logiciel analyse video part 2026

## PASSIF

### Subvention d'Equipement : 11145.67 €

1<sup>ère</sup> partie de la subvention régionale de 13112.55 € concernant l'achat du véhicule 2025 dont nous avons appliqué la « répartition » sur 5 ans sur la même base que l'achat du véhicule qui est amorti sur 5 ans (du 20/06/2025 au 19/06/2030). La part 2025 est donc de 1966.88 € reste donc à répartir : 13112.55 – 1966.88 = 11145.67 €

### Subvention d'Investissement : 15829.59 €

Il s'agit de la subvention départementale de 91469.41 € (600000 francs à l'époque) reçue pour la construction de la Ligue le 02 mars 2001 qui est « répartie » sur 30 ans. Nous passons 3045.93 € tous les ans, reste donc 15829.59 € à « amortir » soit encore 5.2 ans (déjà « amorti » 72593.03 € : 91469.41- 75639.82 = 15829.59 €)

### Fournisseurs + factures non parvenues au 31/12 : 197674.74 €

Quelques factures de 2025 à payer dont FFHB 98355.38 € et CRJS Havre 60690 €

### Organismes sociaux : 41228.33 €

Il s'agit des prélèvements sociaux de décembre qui sont effectués sur janvier 2026

### Etat – Taxe sur les salaires : 5138 €

Hausse par rapport à 2024 (en fonction de la masse salariale) à payer sur 2026

### Produits Constatés d'avance : 127087.37 €

Il s'agit des licences facturées en septembre dont nous reportons une partie sur 2026 pour 91342.37 €, même système pour les mutations dont 5/12 de la facturation est reporté sur 2026 soit 35825 €

# Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Rapport du commissaire aux comptes sur  
les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL**  
**980 Avenue du Général de Gaulle**  
**76350 OISSEL**

*Ce rapport contient 4 pages  
Les annexes contiennent 10 pages*

**Bois-Guillaume**

95 Allée Alfred Nobel  
76230 BOIS-GUILLAUME

Tél : 02 35 73 05 08

[contact@expertisecrg.fr](mailto:contact@expertisecrg.fr)

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

### **Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL**

Siège social : 980 Avenue du Général de Gaulle – 76350 OISSEL

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

#### **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de de l'association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

---

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

##### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022.

#### **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les subventions figurent au compte de résultat pour une valeur nette de 158.468 €. Ces subventions sont évaluées au nominal dont la direction nous a confirmé l'octroi de celles-ci au cours de l'exercice

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent le montant des subventions reçues et à recevoir. Nous avons procédé à l'appréciation de la réalité de ces subventions.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère approprié des informations comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

#### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 12 Mai 2026

Le Commissaire aux Comptes  
COMPTABILITE REVISION GESTION



Dominique PASQUIER

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 594,11	3 056,68	537,43	879,86
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	30 195,92		30 195,92	30 195,92
Constructions	421 869,43	333 052,44	88 816,99	101 069,94
Installations techniques, matériel et outillage	77 837,87	77 837,87		
Autres immobilisations corporelles	191 452,69	144 579,12	46 873,57	19 236,16
Immobilisations financières				
<b>Total I</b>	<b>724 950,02</b>	<b>558 526,11</b>	<b>166 423,91</b>	<b>151 381,88</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 653,55		3 653,55	6 140,12
Créances				
Usagers et comptes rattachés	410 548,93	14 429,23	396 119,70	339 310,42
Autres créances	18 683,29		18 683,29	20 019,62
Divers				
Disponibilités	214 841,06		214 841,06	485 107,95
Charges constatées d'avance	178 796,95		178 796,95	165 447,60
<b>Total II</b>	<b>826 523,78</b>	<b>14 429,23</b>	<b>812 094,55</b>	<b>1 016 025,71</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 551 473,80</b>	<b>572 955,34</b>	<b>978 518,46</b>	<b>1 167 407,59</b>

COMPTABILITE REVISION GESTION

95 allée Alfred Nobel - 76230 BOIS GUILLAUME

Tél : 02 35 73 05 08

e-mail : [contact@expertisecrg.fr](mailto:contact@expertisecrg.fr)

RCS : 383 515 822 - APE : 6920Z

## Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	400 000,00	400 000,00
Fonds statutaires	400 000,00	400 000,00
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Réserves	100 000,00	100 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles	100 000,00	100 000,00
Report à nouveau	138 096,36	125 793,28
Excédent ou déficit de l'exercice	-59 899,06	12 303,08
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>578 197,30</b>	<b>638 096,36</b>
Subventions d'investissement	26 975,26	21 016,65
<b>Total I</b>	<b>605 172,56</b>	<b>659 113,01</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds dédiés		29 000,00
<b>Total II</b>		<b>29 000,00</b>
<b>PROVISIONS</b>		
<b>Total III</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	32,00	4 152,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	197 956,74	269 362,38
Dettes fiscales et sociales	46 387,59	38 932,33
Autres dettes	1 882,20	33 317,87
Produits constatés d'avance	127 087,37	133 530,00
<b>Total IV</b>	<b>373 345,90</b>	<b>479 294,58</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>978 518,46</b>	<b>1 167 407,59</b>

COMPTABILITE REVISION GESTION

95 allée Alfred Nobel - 76230 BOIS GUILLAUME

Tél : 02 35 73 05 08

e-mail : [contact@expertisecrg.fr](mailto:contact@expertisecrg.fr)

RCS : 383 515 822 - APE : 6920Z

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	1 149 876,79	1 130 418,24
Ventes de biens et de services	226 631,82	257 099,65
Ventes de biens	8 784,82	
Ventes de prestations services	217 847,00	257 099,65
Produits de tiers financeurs	283 476,58	256 349,20
Concours publics et subventions d'exploitation	158 468,20	138 980,00
Ressources liées à la générosité du public	1 700,00	1 700,00
Contributions financières	123 308,38	115 669,20
Repr. / amort., dépréc. et prov.	9 858,70	5 686,72
Produits des cessions d'immobilisations	36 045,00	
Utilisation des fonds dédiés	29 000,00	8 643,00
Autres produits	232 392,33	213 799,73
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>1 967 281,22</b>	<b>1 871 996,54</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises	39 417,26	28 895,80
Autres achats et charges externes	644 228,34	605 383,97
Aides financières	80 430,00	79 420,00
Impôts, taxes et versements assimilés	11 859,25	10 756,54
Salaires	359 172,08	303 939,89
Cotisations sociales	111 842,95	89 930,05
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	40 020,93	33 693,83
Sur immob. : dotations aux amort.	27 977,70	22 703,47
Sur actif circulant. : dotations aux amort.	12 043,23	10 990,36
Reports en fonds dédiés		29 000,00
Valeurs comptables des immo. cédées	36 808,76	
Autres charges	705 068,98	686 425,40
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>2 028 848,55</b>	<b>1 867 445,48</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-61 567,33</b>	<b>4 551,06</b>
<b>Produits financiers</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	1 668,27	2 251,29
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>1 668,27</b>	<b>2 251,29</b>
<b>Charges financières</b>		
<b>Total des charges financières (IV)</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>1 668,27</b>	<b>2 251,29</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-59 899,06</b>	<b>6 802,35</b>
Total des produits exceptionnels (V)		5 500,73
Total des charges exceptionnelles (VI)		
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		<b>5 500,73</b>
Total des produits (I + III + V)	1 968 949,49	1 879 748,56
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 028 848,55	1 867 445,48
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-59 899,06</b>	<b>12 303,08</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>TOTAL</b>		

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 978 518 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 59 899 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/04/2026 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice clos le 31/12/2025 constitue le premier exercice d'application du nouveau règlement ANC n°2022-06 relatif à la Modernisation des États Financiers.

Ce changement de réglementation, d'application obligatoire pour tous les exercices ouverts à compter du 01/01/2025, constitue un changement de méthode comptable relatif à la présentation des comptes.

Les principaux changements induits par ce nouveau règlement sont :

- La suppression de la technique des transferts de charges ;
- La redéfinition du résultat exceptionnel.

L'application de ce nouveau règlement est uniquement prospective, de telle sorte qu'aucun retraitement n'a été opéré sur l'exercice N-1. Seules des modifications de présentation ont été opérées afin de respecter les nouveaux modèles de présentation des états financiers, et notamment :

- Regroupement des charges et produits exceptionnels ;
- Présentation des transferts de charges sur la ligne "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions";
- Reclassement en exploitation des reprises de provision pour investissements et des produits et charges de cession des immobilisations.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

## Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILITE REVISION GESTION  
95 allée Alfred Nobel - 76230 BOIS GUILLAUME  
Tél : 02 35 73 05 08  
e-mail : [contact@expertisecrg.fr](mailto:contact@expertisecrg.fr)  
RCS : 383 515 822 - APE : 6920Z

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 594			3 594
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 594</b>			<b>3 594</b>
- Terrains	30 196			30 196
- Constructions sur sol propre	253 980			253 980
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	167 890			167 890
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	77 838			77 838
- Installations générales, agencements aménagements divers	34 330			35 621
- Matériel de transport	41 348			77 772
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	74 491			78 060
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>680 072</b>			<b>721 356</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>683 666</b>			<b>724 950</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Durée d'utili- sation ou taux d'amor- tisse- ment	Mode d'amor- tisse- ment	Amor- tissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmen- tations	Diminutions	Amor- tissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			2 714			3 057
<b>Immobilisations incorporelles</b>			<b>2 714</b>			<b>3 057</b>
- Terrains						
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans		315 232			327 485
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10 à 20 ans		5 567			5 567
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		77 838			77 838
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		34 330			42 852
- Matériel de transport	4 à 5 ans		36 909			36 909
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		59 694			64 819
- Emballages récupérables et divers						
<b>Immobilisations corporelles</b>			<b>529 570</b>			<b>555 469</b>
<b>TOTAL</b>			<b>532 284</b>			<b>558 526</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 608 029 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	410 549	410 549	
Autres	18 683	18 683	
Charges constatées d'avance	178 797	178 797	
<b>Total</b>	<b>608 029</b>	<b>608 029</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
CHARGES SOCIALES - PRODUITS À RECEV	15
PRODUITS A RECEVOIR	17 975
<b>Total</b>	<b>17 990</b>

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 373 346 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	197 957	197 957		
Dettes fiscales et sociales	46 388	46 388		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 914	1 914		
Produits constatés d'avance	127 087	127 087		
<b>Total</b>	<b>373 346</b>	<b>373 346</b>		

(\*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(\*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(\*\*) Dont envers les associés

#### Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	21 362
DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	13 779
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	6 227
<b>Total</b>	<b>41 368</b>

COMPTABILITE REVISION GESTIO

95 allée Alfred Nobel - 76230 BOIS GUILLAUM

Tél : 02 35 73 05 08

e-mail : [contact@expertisecrg.fr](mailto:contact@expertisecrg.fr)

RCS : 383 515 822 - APE : 6920Z

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	178 797		
<b>Total</b>	<b>178 797</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	127 087		
<b>Total</b>	<b>127 087</b>		

# Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur  
les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL**  
**980 Avenue du Général de Gaulle**  
**76350 OISSEL**

*Ce rapport contient 2 pages*

**Bois-Guillaume**

95 Allée Alfred Nobel  
76230 BOIS-GUILLAUME

Tél : 02 35 73 05 08

[contact@expertisecrg.fr](mailto:contact@expertisecrg.fr)

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

### **Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL**

Siège social : 980 Avenue du Général de Gaulle – 76350 OISSEL

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Bois Guillaume, le 12 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes  
COMPTABILITE REVISION GESTION



---

Dominique PASQUIER

CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
		Budget 2026			Budget 2026
<b>60</b>	<b>ACHATS</b>		<b>70</b>	<b>VENTES</b>	
	<b>REDEVANCES FEDERALES</b>	<b>634 000,00 €</b>		<b>RECETTES FEDERALES</b>	<b>634 000,00 €</b>
	Affiliations, Licences, Mutations	634 000,00 €		Affiliations, Licences, Mutations	634 000,00 €
<b>6-</b>	<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>44 950,00 €</b>		<b>RECETTES LIGUE</b>	<b>515 000,00 €</b>
	Fournitures administratives et autres	1 000,00 €		Cotisation Clubs	22 000,00 €
	Locations mobilières, Maintenance	16 200,00 €		Indexation Licences	351 000,00 €
	Frais Postaux et Télécommunication	4 100,00 €		Mutations	142 000,00 €
	Documentation - Equipements	150,00 €		<b>RECETTES ITFE</b>	<b>171 000,00 €</b>
	Assurances Ligue	6 700,00 €		Participations Stagiaires ITFE	166 000,00 €
	Siège Ligue (Entretien , Eau/EDF)	15 000,00 €		Taxe d'apprentissage IFFE	5 000,00 €
	Cotisations	1 300,00 €		<b>RECETTES DIVERSES</b>	<b>35 350,00 €</b>
	Dons-relations publiques	500,00 €		Recettes Engagements	35 350,00 €
<b>62</b>	<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>70 800,00 €</b>			
	Missions / Réceptions Commissions	33 000,00 €			
	Missions / Réceptions Hors Commissions + AG/BD/CD/CA	22 500,00 €			
	Frais de formations Personnel	- €			
	Honoraires	14 000,00 €			
	Services Bancaires	1 300,00 €			
<b>63</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>3 100,00 €</b>			
	Taxes Foncières	3 100,00 €			
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>486 700,00 €</b>	<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>281 100,00 €</b>
	Salaires et charges	486 700,00 €		Contrat Territorial Individualisé FFHB	112 000,00 €
				Aide FFHB à la Professionalisations des dirigeants	11 400,00 €
				Région Normandie Convention d'objectifs	70 000,00 €
				Agence Nationale du Sport PSF	50 000,00 €
				ANS Emploi	12 000,00 €
				ANS Pôles Espoirs	20 700,00 €
				Aides Unique Emploi Apprentis	5 000,00 €
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>618 200,00 €</b>	<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>240 600,00 €</b>
	Formation Générale ITFE	87 200,00 €		Recettes Diverses	19 000,00 €
	Formation Générale Stages Jeunes	15 000,00 €		Participation CREF Féminines de Caen	26 100,00 €
	Finales Jeunes	2 000,00 €		Participation Pôle Espoirs Féminines du Havre	81 000,00 €
	Compétitions Inter-Ligues	12 000,00 €		Participation Pôle Espoirs Masculins de Caen	57 800,00 €
	Normandie Avenir	12 000,00 €		Recettes Arbitrage	37 000,00 €
	Site Accession Féminin Caen	40 000,00 €		Championnat de France Inter Comités F	5 000,00 €
	Pôle Espoirs Féminins du Havre	150 000,00 €		Participation Inter Comités M et F	11 000,00 €
	Pôle Espoirs Masculins de Caen	118 000,00 €		Participation Clubs repas AG	700,00 €
	Arbitrage Championnats / Suivis et Stages Arbitres	30 000,00 €		Mécénat et partenaires privés	3 000,00 €
	Championnat de France Inter Comités	11 000,00 €			
	Phase Territoriale Inter Comités	22 000,00 €			
	Contrat Territorial Individualisé FFHB Comités	30 000,00 €			
	Développement et Services aux Clubs	17 000,00 €			
	Nouvelles pratiques	32 000,00 €			
	Centres d'Entraînements Labellisés Masculins	15 000,00 €			
	Centres d'Entraînements Labellisés Féminins	15 000,00 €			
	Valorisation Clubs CMCD	10 000,00 €			
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 857 750,00 €</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 877 050,00 €</b>
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>- €</b>	<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 500,00 €</b>
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>- €</b>	<b>77</b>	<b>QUOTE PART SUB. Investissements</b>	<b>7 200,00 €</b>
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>78</b>	<b>REPRISES SUR PROVISIONS</b>	<b>- €</b>
	Dotations aux Amortissements	28 000,00 €			
<b>689</b>	<b>ENGAGEMENTS A REALISER</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>789</b>	<b>REPORT DE RESSOURCES NON AFFECTEES</b>	<b>16 000,00 €</b>
	Fonds Dédiés - PÔLES	16 000,00 €		REPRISE FONDS DEDIES POLES	16 000,00 €
			<b>79</b>	<b>TRANSFERT DE CHARGES</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 901 750,00 €</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 901 750,00 €</b>

## **BUDGET PREVISIONNEL 2026**

Le budget prévisionnel 2026 de la Ligue validé par le Conseil d'Administration qui sera présenté à l'assemblée générale s'élève à 1 901 750 euros.

Dans le cadre de la préparation du Budget prévisionnel 2026, le Conseil d'Administration a acté la mise en place de la suppression de l'indexation Ligue sur les licences dirigeants.

Cette proposition s'inscrit dans le cadre de la déclinaison de l'abaissement de l'indexation fédérale y compris assurance RC à 10,68 euros + 1,35 euros Assurance IA soit un coût de 12,03 € sur l'ensemble des licences dirigeants 12/16 ans article RG37, dirigeants + 16 ans et Blanche dirigeants qui était de 20.46 euros (avec assurance RC et IA) sur cette saison.

Cette proposition répond à une forte demande des clubs lors de la précédente assemblée générale qui pour la plupart prennent en charge le coût des licences dirigeants

Aussi, dans un objectif d'équilibrer ce budget 2026 et prenant en compte le déficit du compte de résultat 2025, un travail a été réalisé avec l'ensemble des services qui a permis de réduire les charges de gestion courante à hauteur de 90 000 euros sur 2026. Le Bureau Directeur a entériné les mesures nécessaires afin de rétablir un équilibre budgétaire indispensable.

Concernant la partie recettes, le Conseil d'administration a validé l'augmentation du tarif des mutations sur la part Ligue de 50 euros, afin de compenser la perte financière liée à la mesure sur la suppression de l'indexation Ligue sur les licences dirigeantes. Une augmentation de 1 euro sur les autres licences pratiquants a été validée afin de maintenir l'ensemble des actions mises en place par la Ligue.

Aucune augmentation de l'indexation sur les licences pratiquants n'a été réalisée par la Ligue depuis 2015.

De plus l'ensemble des autres tarifs Ligue concernant les engagements d'équipes, affiliations, formations ITFE restent identiques par rapport aux saisons précédentes.

**REDEVANCES LIGUE**

	<b>Saison 2025/2026</b>	<b>Saison 2026/2027</b>
<b>Frais de SECRETARIAT</b>		
. Club Nat./ Régional	<b>200</b>	<b>200</b>
. Club Départemental	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>INDEXATION LICENCES</b>		
. Plus de 16 ans (Dont Beach compétition et Para Hand)	<b>18,10</b>	<b>19,10</b>
. plus de 16 ans dirigeants	<b>18,10</b>	<b>0,00</b>
. 12 à 16 ans	<b>14,80</b>	<b>15,80</b>
. Moins de 12 ans	<b>13,80</b>	<b>14,80</b>
. Loisirs, handfit, Handensemble, Beach, Corpo	<b>13,80</b>	<b>14,80</b>
. Evenementielles	<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>
. Esprit Club (à partir de 16 ans)	<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>
<b>MUTATION (avec part fédérale) + Indexation Mutations</b>		
. Plus de 16 ans (FFHB + LNHB)	(90+97) = <b>187</b>	(144+147) = <b>291</b>
. De 12 à 16 ans (FFHB + LNHB)	(54+53) = <b>107</b>	(84+103) = <b>187</b>
. 11 ans et moins	<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>
. Dirigeants	<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>
Indexation Mutations à partir de 12 ans	<b>17</b>	<b>17</b>
<b>DROITS DE CONSIGNATION</b>		
Territorial	<b>200</b>	<b>200</b>
National	<b>400</b>	<b>400</b>
<b>Appel au Jury d'appel</b>		
Territorial	<b>400</b>	<b>400</b>
National	<b>750</b>	<b>750</b>
<b>Retard + de 5 jours sur l'envoi des Documents Administratifs après 1ère relance *</b>	<b>150</b>	<b>150</b>

\* Retour vers la Ligue, des clubs et des comités

**REDEVANCES LIGUE**

<b>ENGAGEMENTS</b>	<b>Saison 2025/2026</b>	<b>Saison 2026/2027</b>
<b>DIVISION</b>		
<b><i>Pour information N3 Masculins (Redevance Fédérale)</i></b>	<b>1850</b>	<b>1850</b>
Pré-Nationale Masculins	<b>300</b>	<b>300</b>
Excellence Régionale Masculins	<b>220</b>	<b>220</b>
Honneur Régional Masculins	<b>180</b>	<b>180</b>
-19 ans Excellence Territoriale Masculins	<b>130</b>	<b>130</b>
-17 ans Excellence Régionale Masculins	<b>110</b>	<b>110</b>
-17 ans Honneur Régionale Masculins	<b>110</b>	<b>110</b>
-15 ans Excellence Régionale Masculins	<b>90</b>	<b>90</b>
-15 ans Honneur Régionale Masculins	<b>90</b>	<b>90</b>
-13 ans Excellence Régionale Masculins	<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>
<b><i>Pour information N2 Féminines (Redevance Fédérale)</i></b>	<b>1850</b>	<b>1850</b>
Pré-Nationale Féminines et Nationale 3 Féminines	<b>240</b>	<b>240</b>
Excellence Régionale Féminines	<b>190</b>	<b>190</b>
-19 ans Excellence Territoriale Féminines	<b>130</b>	<b>130</b>
-17 ans Excellence Régionale Féminines	<b>110</b>	<b>110</b>
-15 ans Excellence régionale Féminines	<b>90</b>	<b>90</b>
-13 ans Excellence Régionale Féminines	<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>
Coupe de Normandie + 16 ans	<b>40</b>	<b>40</b>
Coupe de France clubs Régionaux	<b>50</b>	<b>50</b>

**Les indemnités d'arbitrage sont payées directement par les clubs lors des matchs.  
Une péréquation sera effectuée par la Ligue en fin de saison pour chaque poule afin  
d'équilibrer les dépenses de chaque club.**

<b>Frais administratifs CTA</b> <i>(stages, suivis, formation des arbitres et JA...)</i>	<b>Saison 2025/2026</b>	<b>Saison 2026/2027</b>
<b>DIVISION</b>		
Pré-Nationale Masculine	<b>400</b>	<b>400</b>
Excellence Masculine	<b>350</b>	<b>350</b>
Honneur Masculine	<b>250</b>	<b>250</b>
Pré-Nationale Féminine + N 3 Féminine	<b>300</b>	<b>300</b>
Excellence Féminine	<b>250</b>	<b>250</b>

<b>Sanction CTA</b>	<b>Saison 2025/2026</b>	<b>Saison 2026/2027</b>
<b>Quota arbitrage club non réalisé (par match)</b>	<b>15</b>	<b>15</b>



**REDEVANCES LIGUE**

<b>PEREQUATION KM</b>	<b>Saison 2025/2026</b>	<b>Saison 2026/2027</b>
<b><i>DIVISION</i></b>		
Pré-Nationale Masculins	<b>220</b>	<b>220</b>
Excellence Masculins	<b>160</b>	<b>160</b>
Honneur Masculins.	<b>120</b>	<b>120</b>
Pré-Nationale / N 3 Féminines	<b>160</b>	<b>160</b>
Excellence	<b>120</b>	<b>120</b>

<b>FORFAIT</b>	<b>Saison 2025/2026</b>	<b>Saison 2026/2027</b>
<b><i>Masculins</i></b>		
Pré-Nationale	<b>210</b>	<b>210</b>
Excellence	<b>210</b>	<b>210</b>
Honneur	<b>210</b>	<b>210</b>
-19 ans Excellence Régionale Masculins	<b>110</b>	<b>110</b>
-19 ans Territoriale Masculins	<b>110</b>	<b>110</b>
-17 ans Excellence Régionale Masculins	<b>110</b>	<b>110</b>
-17 ans Honneur Régionale Masculins	<b>110</b>	<b>110</b>
-15 ans Excellence Régionale Masculins	<b>110</b>	<b>110</b>
-15 ans Honneur Régionale Masculins	<b>110</b>	<b>110</b>
-13 ans Excellence Régionale Masculins	<b>110</b>	<b>110</b>
-13 ans Honneur Régionale Masculins	<b>110</b>	<b>110</b>
Forfait général +16	<b>630</b>	<b>630</b>
Forfait général Jeunes	<b>330</b>	<b>330</b>
<b><i>Féminines</i></b>		
Pré-Nationale + Nationale 3	<b>210</b>	<b>210</b>
Excellence	<b>210</b>	<b>210</b>
-19 ans Excellence Régionale Féminines	<b>110</b>	<b>110</b>
-19 ans Territoriale Féminines	<b>110</b>	<b>110</b>
-17 ans Excellence Régionale Féminines	<b>110</b>	<b>110</b>
-15 ans Excellence Régionale Féminines	<b>110</b>	<b>110</b>
-13 ans Excellence Régionale Féminines	<b>110</b>	<b>110</b>
Forfait général +16	<b>630</b>	<b>630</b>
Forfait général Jeunes	<b>330</b>	<b>330</b>
Coupe de Normandie +16 Masculins et Féminines Jeunes	<b>210</b> <b>110</b>	<b>210</b> <b>110</b>
Coupe de France  1er tour à partir du 2ème tour	<b>engagement conservé</b> <b>50</b>	<b>engagement conservé</b> <b>50</b>

**REDEVANCES LIGUE**

CMCD Régionale	Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
<b>Socle de base non atteint :</b>		
Pré Nationale Masculins et Féminines	170 €	1 socle 100 €
Excellence Masculins	125 €	2 socles 150 €
Excellence Féminines et Honneur Masculins	85 €	3 socles 200 €
		4 socles 300 €
<b>Seuil de ressource non atteint :</b>		
Pré Nationale Masculins et Féminines	170 €	supprimé
Excellence Masculins	125 €	supprimé
Excellence Féminines et Honneur Masculins	85 €	supprimé

Divers	Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
<b>Demande d'autorisation de rencontre amicale (1)</b>	gratuit	gratuit

(1) La demande officielle de déclaration de tournoi ou de match amical reste obligatoire mais gratuite

: si pas de déclaration : **sanction financière**

AMENDES	Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
Pénalité liée à l'honorabilité des dirigeants : 1ère infraction	<i>mise en demeure</i>	<i>mise en demeure</i>
Pénalité liée à l'honorabilité des dirigeants : à partir de la 2ème infraction	50 €	50 €
Dirigeant non enregistré sur la liste d'une convention	40 €	40 €
Non respect de l'obligation de licence	de 100 à 5000 €	de 100 à 5000 €
Absence de maillots différents	130 €	130 €
Non respect de l'obligation liée à la mention "encadrant" :		
1er manquement	<i>Avertissement</i>	<i>Avertissement</i>
A partir du 2ème manquement	150 €	150 €
Absence de responsable de l'espace de compétition	20 €	20 €
Conclusion de Rencontre non parvenue dans les délais	50 €	50 €
Droits pour modification de date de rencontre et/ou d'horaire et/ou de lieu :		
- > 16 ans	50 €	50 €
- jeunes	20 €	20 €
Non respect du délai de mise à jour de la base de données	20 €	20 €
Non utilisation de la Feuille De Match Electronique ( <i>hors panne informatique</i> )	210 €	210 €
Manquement obligation vérification feuille de match (par club et par mention manquante)	20 €	20 €
Manquement à l'obligation d'inscription d'un OTM	20 €	20 €
Inscription d'un OTM non conforme	20 €	20 €
Officiel de banc ou de table non licencié	20 €	20 €
Non respect des délais de transmission de la FDME :		
transmise après 20H ou minuit selon l'heure du match	20 €	20 €
Non communication d'un Résultat	30 €	30 €
Match perdu par pénalité :		
+16 ans	50 €	50 €
jeunes et < 18 ans	20 €	20 €
Forfait isolé :		
+16 ans	210 €	210 €
jeunes et < 18 ans	110 €	110 €
Forfait Général :		
+16 ans	630 €	630 €
jeunes et < 18 ans	330 €	330 €
Absence de déclaration de rencontres amicales :		
Niveau Régional	110 €	110 €
Niveau National	320 €	320 €
Match à rejouer	Voir règlement COC + FFHB	
Manquement réglementation colle et résine	210 €	210 €

+ Voir les autres tarifs dans le guide financier de la FFHB

SANCTIONS DISCIPLINAIRES	Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
Avertissement et/ou blâme	30 €	50 €
Date Suspension Ferme	60 €	80 €
Date Suspension Sursis	30 €	40 €
Suspension 1 an	1 000 €	1 400 €
Suspension par année supplémentaire (plafonné au montant de la radiation)	1 400 €	500 €
Inéligibilité à temps (par an)	350 €	600 €
Radiation	1 600 €	2 600 €
Par date de rencontre à Huis Clos	150 €	200 €
Par date rencontre Huis Clos niveau Départemental	75 €	100 €
Par date de Suspension de Salle	190 €	190 €
Par date suspension salle niveau Régional	95 €	300 €
Par date suspension salle niveau Départemental	95 €	200 €
Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu de licenciés (joueurs, officiels) du banc ou comportement collectif inacceptable de l'équipe, par point au classement de l'équipe	150 € + N points de retrait	200 € + N points de retrait

Voir autres tarifs dans l'annuaire FFHB article 16 et 20.1 du règlement disciplinaire et article 2.3.2 du guide financier



**REDEVANCES FEDERALES  
LICENCES PRATIQUANTS COMPETITIFS**

Age	Pratique / Activité	Part fédérale y compris assurance RC	Assurance IA Facultative	TOTAL
6-11 ans	Hand à 7	20,21	0,45	20,66
12-16 ans	Hand à 7	25,27	1,41	26,68
	Beach	10,72	1,41	12,13
	ParaHand	18,66	1,41	20,07
+ 16 ans	Hand à 7	37,33	3,68	41,01
	Hand à 7 Blanche	37,33	3,68	41,01
	Beach	11,64	3,68	15,32
	ParaHand	30,37	3,68	34,05
	Indépendant	37,33	3,68	41,01

**LICENCES PRATIQUANTS NON COMPETITIFS**

Age	Pratique / Activité	Part fédérale y compris assurance RC	Assurance IA Facultative	TOTAL
0- 5 ans	BabyHand	20,21	0,45	20,66
6-11 ans	Loisir Hand à 7 / Hand à 4	16,39	0,45	16,84
	HandEnsemble	16,39	0,45	16,84
	Loisirs Beach	10,66	0,45	11,11
12-16 ans	Loisir Hand à 7 / Hand à 4	16,39	1,24	17,63
	HandEnsemble	16,39	1,24	17,63
	Loisirs Beach	10,66	1,24	11,90
	HandFit	29,63	1,24	30,87
+ 16 ans	Loisir Hand à 7 / Hand à 4	29,63	3,39	33,02
	HandEnsemble	16,39	1,24	17,63
	Loisirs Beach	11,60	3,39	14,99
	HandFit	29,63	3,39	33,02

**LICENCES FONCTION DIRIGEANTS**

Age	Pratique / Activité	Part fédérale y compris assurance RC	Assurance IA Facultative	TOTAL
12-16 ans	Dirigeant article RG 37	10,68	1,35	12,03
+ 16 ANS	Dirigeant	10,68	1,35	12,03
	Blanche Dirigeant	10,68	1,35	12,03

**AUTRES LICENCES**

Age	Pratique / Activité	Part fédérale y compris assurance RC	Assurance IA Facultative	TOTAL
16 ans et plus	Esprit club	0,68	1,35	2,03

**PRATIQUE EVENEMENTIELLE**

Age	Pratique / Activité	Part fédérale y compris assurance RC	Assurance IA Facultative	TOTAL
		0,06	0,17	0,23 à la charge de la FFHB

⇒ Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire **séparément et individuellement** une des options complémentaires proposées par le contrat d'assurance fédéral, comprenant notamment la garantie du versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, garantie non comprise dans la formule de base, suivant plusieurs formules (coût annuel) :

**Option 1 : 59 € ; Option 2 : 99 € ; Option 3 : 159€ ;**

**Option centre de formation** (accessible uniquement aux joueurs des centres de formation agréés) : voir plateforme FFHB

**DISPOSITIONS NOUVEAUX CLUBS**

Aide à la création nouveau club	
Aide au titre des 2 premières saisons (article 16.1.3 des RG FFHB) :	
<b>Condition d'obtention de l'aide :</b>	
- La nouvelle affiliation devra être validée par la Ligue Régionale concernée	
- Le club nouvellement affilié devra justifier d'au moins 7 licenciés qualifiés (hors licenciés événementiels), dont au moins 3 dirigeants licenciés majeurs.	
Le Territoire devra transmettre le formulaire de demande à la FFHB (voir dans Règlement FFHB)	
Aide club parrain (article 23.2 des RG FFHB)	1300 € la première année 700 € la deuxième année en bons d'achat
	650 €

AFFILIATION ou REAFFILIATION CLUBS	Affiliation	Handmag (support digital) accès et diffusion illimités	Approches Handball (support digital) accès et diffusion illimités	TOTAL
Nationaux , Régionaux, Départementaux	75	65	46	186

**REDEVANCES NOUVELLE ARCHITECTURE DES FORMATIONS**

TARIFS FORMATIONS 2026/2027	Seuil minimal d'ouverture de session	Bénévoles	Salariés
<b>PARCOURS DE FORMATION PAR LA VOIE MODULAIRE</b>			
ACCOMPAGNATEUR ECOLE D'ARBITRAGE	10	40 €	60 €
OFFICIEL de TABLE de MARQUE (tarif pris en charge par la ligue pour les bénévoles)	20	40 €	60 €
RESPONSABLE de SALLE en COMPETITION (tarif pris en charge par la ligue pour les bénévoles)	20	40 €	60 €
ACCOMPAGNATEUR CLUB	30	80 €	120 €
ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL	3	190 €	280 €
ANIMATEUR ECOLE D'ARBITRAGE	10	120 €	180 €
ANIMATEUR BABYHAND	6	240 €	360 €
ANIMATEUR ECOLE DE HAND (Premiers Pas et Minihand)	6	240 €	360 €
ANIMATEUR HAND A 4	6	160 €	240 €
ANIMATEUR BEACH HANDBALL	6	240 €	360 €
ANIMATEUR HANDFIT	6	240 €	360 €
ANIMATEUR HANDESEMBLE	6	240 €	360 €
ACCOMPAGNATEUR D'EQUIPE	10	120 €	180 €
DEBUTER DANS L'ENTRAINEMENT	10	200 €	300 €
ENTRAINEUR TERRITORIAL JEUNES (U11 à U18)	10	560 €	840 €
ENTRAINEUR TERRITORIAL ADULTES	10	480 €	720 €
ELABORATION et GESTION du PROJET ASSOCIATIF	10	160 €	240 €
Elaborer le projet associatif du club*			
Recruter et mobiliser des bénévoles*			
Gérer les tâches administratives de l'organisation du club*			
Politiques publiques et demandes de subventions*			
Développer des actions citoyennes au sein du club*			
L'environnement du club et les acteurs associés*			
Les responsabilités d'un dirigeant associatif de club*			
Gestion comptable et financière de son club*			
VALORISER et PROMOUVOIR les ACTIVITES	10	120 €	180 €
Conduire et animer une réunion*			
Diversifier les offres de pratiques de son club*			
Développer de nouveaux partenaires pour son club ; sponsoring et mécénat*			
Les outils numériques et digitaux au service de la gestion du club ; applications fédérales et réseaux sociaux*			
Recyclage niveau animateur - Séance et Echanges à Thématiques Techniques**	/	60 €	60 €
Recyclage niveau animateur - Séance et Echanges à Thématiques Techniques**	/	120 €	120 €

\* : Pour les modules « Elaboration et gestion du projet associatif » et « Valoriser et promouvoir les activités », les thématiques ou contenus du module seront en accès gratuits jusqu'à trois circonstances. A la quatrième participation le stagiaire devra s'inscrire sur le module.  
\*\* : Les formes de recyclage sont encore à déterminer pour la saison 2024/25

Les parcours modulaires ne sont pas éligibles aux financements publics, seuls les parcours continus (RNCP) seront pris en charge par les OPCO et CPF.

L'ensemble des tarifs des parcours modulaires pour les bénévoles est calculé sur la base d'un équilibre entre un nombre minimum de stagiaires inscrits et le coût pédagogique. Si le nombre d'inscrits dépasse le seuil fixé par l'ITFE pour l'ouverture du module, une dégressivité des tarifs sera appliquée en faveur des structures.

<b>PARCOURS DE FORMATION PAR LA VOIE CONTINUE</b>		
<p><b>TITRE à FINALITE PROFESSIONNELLE de NIVEAU 4</b></p> <p>La typologie et l'appellation des emplois liée à ce métier sont, à ce jour, multiples : Agent de développement sportif, Animateur développeur, Educateur entraîneur, Animateur socio-sportif, Animateur éducateur. RNCP Jusqu'au 26/04/2027</p> <p>Code de la fiche RNCP38917</p> <p>Codes NSF : 335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs et 411 : Pratiques sportives</p> <p>Formacodes : 15416 : Handball et 15436 : Éducation sportive</p> <p>BC1 – Accompagner les pratiquants et officiels, lors de rencontres sportives de la FF Handball, en sécurité – 60 h BC2 – Contribuer au développement de projets et au fonctionnement d'une structure de la FF Handball – 40 h BC3 – Concevoir, animer, évaluer en sécurité des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des pratiques Handball* - 250 à 350 h</p>		
<b>TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE</b>	<b>Formation continue en alternance</b>	
	<i>Volumes horaires prévisionnels, selon renforcements et allègements possibles après positionnement et coûts Apprentissage susceptibles d'être modifiés au regard des décisions de France Compétences sur proposition de la CPNEF.</i>	
	Volumes horaires	Coût pédagogiques
	<p><b>Educateur de Handball</b> Parcours classique hors apprentissage</p>	<p>350 h à 450 h heures en centre en fonction du positionnement</p>
<p><b>Educateur de Handball</b> Parcours en « Apprentissage » Exemple pour un parcours en 12 mois</p>	<p>402 h à 490 h en centre en fonction du positionnement</p>	<p>7843 € (Coût contrat, prise en charge AFDAS)</p>
<p><b>Educateur de Handball</b> Parcours en « Apprentissage » Exemple pour un parcours en 14 mois</p>	<p>469 h à 490 h en centre en fonction du positionnement</p>	<p>9150 € (Coût contrat, prise en charge AFDAS)</p>

\* : On entend par « Pratiques Handball » :  
- « Handball à 7 », désigne la pratique dite traditionnelle de la discipline regroupant le public « jeunes » (Catégories U11 jusqu'à U18) et le public « adultes »,  
- « Offres de pratiques », désigne l'ensemble des pratiques suivantes : BabyHand, Handball 1ers Pas, Hand à 4, Handfit (sport santé), Handensemble (sport et handicap), Beach Handball

**AUTRES TARIFS LIGUE**

**TARIF FRAIS KILOMETRIQUES**

Remboursement frais kilométriques Ligue	0,40 € du kilomètre
---	---------------------

**TARIFS ARBITRAGE**

	Compétitions	Masculins	Féminins
CHAMPIONNAT	N3 Territoriale		55 €
	Pré-Nationale	55 €	
	Excellence Régionale	40 €	35 €
	Honneur Régionale	35 €	
	1ère DIVISION TERRITORIALE	30 €	
	2nde / 3ème / 4ème DIVISION TERRITORIALE	25 €	
COUPES	Coupe de Normandie	40 € (55 € sur la finale)	
	Coupe Départementale	30 € (40 € sur la finale)	
	Coupe de France Régionale / départementale Adultes		
	Finales de zones et de secteurs Adultes	60 € par juge arbitre et par tournoi	
	Coupe de France Régionale Jeunes (-17/-18) - Finalités	30 € par match	
JEUNES	- 18 France M / - 17 France F (barème kilométrique FFHB : frais réels)	50 €	
	-19 / -17 Championnat - Coupes - Finalités	30 € (20 € sur niveau départemental)	
	-15 Championnat - Coupes - Finalités	25 € (20 € sur niveau départemental)	
	Inter-comités	Pas d'indemnité car moment de formation	
	<b>MATCH AMICAL</b>	50% du TARIF CHAMPIONNAT (selon le niveau de jeu le plus élevé)	
FORMATION	Evaluation Performance Arbitrage sur -17 National, -18 National et + 16 ans Régional	50 €	
	Evaluation Performance Arbitrage sur + 16 ans départemental	35 €	
	Evaluation Performance Arbitrage sur -17 ans et en dessous	30 €	
	Accompagnement JA-JAJ en compétition (sur désignation CTA)	25 €	
	Mission Juge Délégué Territorial	40 €	

Indemnités Kilométriques : 0,40 €/KM pour tous + prise en charge des frais de péage (sauf Coupe de France Adultes = 0,30 €/km)

Une seule voiture prise en charge en cas d'arbitrage en Binôme (+ trajet jusqu'au point de rencontre des 2 arbitres)

*Le dispositif concernant le covoiturage ne concerne pas les compétitions jeunes*

## ***ECHELONNEMENT DU PAIEMENT DES REDEVANCES***

Pour faciliter les échéances du budget des Clubs et conformément aux décisions votées par l'Assemblée Générale de Bayeux le 28 Novembre 1976 sur les modalités d'application de la politique financière de la Ligue concernant le fractionnement par tiers, les redevances Ligue seront facturées aux périodes ci-dessous. Il est rappelé que les tarifs devraient être soumis chaque saison à une augmentation fixée au taux de l'indice INSEE.

### **ECHEANCES POUR LA SAISON 2026-2027**

#### **MOIS DE JUIN**

- . Affiliation FFHB et Cotisation Clubs LNHB

**(La facture de l'affiliation et de la cotisation LNHB sera à payer dès réception. Les Clubs n'ayant pas réglé cette facture ne pourront pas démarrer leur championnat et les qualifications de licences seront bloquées)**

#### **MOIS DE SEPTEMBRE**

- . Engagements Championnats (Pré-Nationale - Excellence – Honneur).
- . Première facturation des licences (au réel avec possibilité de payer en 3 fois)

#### **MOIS DE DECEMBRE**

- . Engagements Championnats Jeunes
- . Coupes de Normandie

#### **MOIS DE JANVIER**

- . 2ème facturation des licences (au réel avec possibilité de payer en 3 fois)
- . Péréquation kilométrique
- . Frais administratifs CTA

#### **MOIS DE JUIN**

- . Solde des licences de la saison 25/26.

***Nous vous rappelons que les conditions générales de règlement sont de trente jours date de facture MAIS QUE certaines factures sont à régler à réception mais dans ce cas cela sera précisé sur la facture.***

***Concernant les 2 premières facturations des licences, vous aurez la possibilité de payer la totalité directement ou en 3 échéances.***